

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 18 mars 2014**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 18 mars 2014 à 19h30, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

1- Acceptation de l'avis de convocation

2014-03-67

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Coordonnateur des loisirs : embauche
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

Considérant que les membres du Conseil municipal sont tous présents et que les sujets traités dans l'avis de convocation peuvent être modifiés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de modifier l'avis de convocation en y ajoutant les points suivants :

- Coordonnateur des loisirs : équipement de bureau
- Centre municipal : système de chauffage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Coordonnateur des loisirs : embauche

2014-03-68

Considérant que le Conseil municipal a nommé Messieurs Stéphane Surprenant et Yannick Robert comme bénévoles responsables de trouver un coordonnateur à temps partiel pour les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. (réf. résolution No 2014-01-20);

Considérant que ces deux bénévoles ont fait paraître une offre d'emploi et ont rencontré, avec des membres du Conseil municipal, les candidats ayant été sélectionnés pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU d'embaucher Madame Alissa Gosselin-Audet à titre de coordonnatrice des loisirs pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, aux conditions suivantes :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 18 mars 2014**

- taux horaire : 18,00 \$;
- contrat de service de 26 semaines pour un total de 520 heures (plus ou moins 20 heures par semaine, selon les tâches à accomplir), le tout sans aucun avantage social;
- date d'entrée en fonction : 1^{er} avril 2014 ;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de service avec madame Alissa Gosselin-Audet.

Dissident : Monsieur le conseiller André Côté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3- Coordonnateur des loisirs : équipement de bureau

Concernant l'achat d'équipement de bureau pour la coordonnatrice des loisirs nouvellement embauchée (réf. résolution No 2014-03-68), les membres du Conseil municipal suggèrent de demander à Madame Alissa Gosselin-Audet d'établir la liste de ses besoins, et ce, une fois qu'elle sera entrée en fonction.

Ce dossier est donc reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

4- Centre municipal : système de chauffage

2014-03-69

Considérant que le système de chauffage au Centre municipal ne fonctionne plus;

Considérant que la réparation du système de chauffage existant est estimée à 3 033 \$ plus taxes;

Considérant que le remplacement du système de chauffage existant par un système identique (gaz naturel) est estimé à 4 850 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le remplacement du système de chauffage existant au Centre municipal par un système identique (gaz naturel);
- d'accorder le contrat à Confort Élite (division de Plomberie Carillon inc.), le tout pour un montant total de 4 850 \$ plus toutes les taxes applicables, incluant les frais d'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 18 mars 2014**

6- Levée de la séance

2014-03-70

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Irène King, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire